



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/RES/54/251  
22 février 2000

Cinquante-quatrième session  
Point 121 de l'ordre du jour

### RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/54/691)]

#### **54/251. Sujets particuliers relatifs au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001**

*L'Assemblée générale*

#### I

#### DEMANDE DE SUBVENTION À L'INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA RECHERCHE SUR LE DÉSARMEMENT DÉCOULANT DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT DANS SON RAPPORT<sup>1</sup>

*Approuve* la recommandation concernant une subvention à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement de 213 000 dollars des États-Unis pour 2000 imputée sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, étant entendu qu'il n'y aura pas lieu d'inscrire de crédit supplémentaire au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001<sup>2</sup>;

<sup>1</sup> A/54/201, annexe II, par. 10 à 13.

<sup>2</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément n° 6 (A/54/6/Rev.1)*, vol. II.

II

CORPS COMMUN D'INSPECTION

*Approuve* l'inscription d'un montant brut de 7 334 400 dollars au budget de l'exercice biennal 2000-2001 du Corps commun d'inspection<sup>3</sup>;

III

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE INTERNATIONALE

*Approuve* l'inscription d'un montant brut de 12 254 800 dollars au budget de l'exercice biennal 2000-2001 de la Commission de la fonction publique internationale<sup>3</sup>;

IV

PRÉVISIONS RÉVISÉES COMME SUITE AUX RÉOLUTIONS  
ET DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL  
À SA SESSION DE FOND DE 1999

*Prend acte* du rapport du Secrétaire général<sup>4</sup> sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 1999;

V

DÉPENSES D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE COMMUNE DES PENSIONS  
DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES

*Ayant examiné* le rapport du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à l'Assemblée générale et aux organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies<sup>5</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>6</sup>,

1. *Souscrit* aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport sur les dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies<sup>6</sup>;

---

<sup>3</sup> Ibid., vol. III, chap. 29.

<sup>4</sup> A/54/443 et Add.1.

<sup>5</sup> A/54/206.

<sup>6</sup> A/54/7/Add.1. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément n° 7A*.

2. *Approuve* des dépenses, directement imputables à la Caisse, d'un montant total net de 62 301 100 dollars pour l'exercice biennal 2000-2001 et une augmentation des dépenses d'un montant net de 3 282 800 dollars pour l'exercice biennal 1998-1999, au titre de l'administration de la Caisse;

3. *Approuve également* l'inscription au budget ordinaire de l'exercice biennal 2000-2001 de l'Organisation des Nations Unies d'un montant additionnel de 401 400 dollars, représentant la part des dépenses d'administration du secrétariat central de la Caisse qui est à la charge de l'Organisation, ainsi qu'une augmentation de 18 400 dollars des prévisions de recettes au titre de la location de locaux;

4. *Autorise* le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à compléter les contributions volontaires au Fonds de secours pour l'exercice biennal 2000-2001 d'un montant ne dépassant pas 200 000 dollars;

## VI

### FONDS DE RÉSERVE

*Note* que le solde du fonds de réserve s'établit à 16 362 700 dollars<sup>7</sup>;

## VII

### COORDONNATEUR SPÉCIAL DES NATIONS UNIES POUR LE PROCESSUS DE PAIX AU MOYEN-ORIENT ET REPRÉSENTANT PERSONNEL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AUPRÈS DE L'ORGANISATION DE LIBÉRATION DE LA PALESTINE ET DE L'AUTORITÉ PALESTINIENNE

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général<sup>8</sup> sur les prévisions révisées au titre des chapitres 3 (Affaires politiques) et 5 (Opérations de maintien de la paix) et des observations et recommandations y relatives du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>9</sup>;

2. *Approuve* l'imputation d'un montant total de 3 755 800 dollars sur les crédits qu'il est proposé d'ouvrir au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001<sup>2</sup> au titre des missions politiques spéciales, conformément à sa résolution 53/206 du 18 décembre 1998, et le transfert du chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) au chapitre 3 (Affaires politiques) des ressources prévues pour le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001;

## VIII

### MISSIONS POLITIQUES SPÉCIALES

---

<sup>7</sup> Voir A/C.5/54/46.

<sup>8</sup> A/C.5/54/40.

<sup>9</sup> A/54/7/Add.11. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément n° 7A*.

*Note* que, sur le montant total prévu au titre des missions politiques spéciales, à savoir 90 387 200 dollars, le montant des dépenses imputées s'élève à 55 363 100 dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 35 024 100 dollars<sup>10</sup>;

## IX

### CONSTRUCTION DE NOUVELLES INSTALLATIONS DE CONFÉRENCE À ADDIS-ABEBA

*Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur la construction de nouvelles installations de conférence à Addis-Abeba<sup>11</sup>;

## X

### TRAVAUX CONTRACTUELS ET SERVICES INTERNES D'IMPRIMERIE: PRATIQUES EN VIGUEUR À L'ORGANISATION

1. *Prend acte* de la note du Secrétaire général intitulée «Travaux contractuels et services internes d'imprimerie: pratiques en vigueur à l'Organisation»<sup>12</sup> et des recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport<sup>13</sup>;

2. *Prie* le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa cinquante-cinquième session, un rapport complet sur les pratiques en vigueur concernant les travaux contractuels et services internes d'imprimerie;

## XI

### LOCATION DE LOCAUX DES NATIONS UNIES PAR DES ORGANES DE PRESSE ET D'AUTRES ENTITÉS

1. *Prend acte* de la note du Secrétaire général sur la location de locaux des Nations Unies par des organes de presse et d'autres entités<sup>14</sup> et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>15</sup>;

---

<sup>10</sup> Voir A/C.5/54/45.

<sup>11</sup> A/54/431.

<sup>12</sup> A/C.5/54/18.

<sup>13</sup> A/54/7/Add.5, par. 16 à 19. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément n° 7A*.

<sup>14</sup> A/C.5/54/25.

<sup>15</sup> A/54/7/Add.5, par. 25 à 28. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément n° 7A*.

2. *Prie* le Secrétaire général de fournir au Comité consultatif les renseignements qui lui ont été demandés;
3. *Décide* de revenir sur la question à la reprise de sa cinquante-quatrième session;

## XII

### CHAPITRE 26 ( INFORMATION)

*Prend acte* de la note du Secrétaire général<sup>16</sup>;

## XIII

### RECOURS À DU PERSONNEL TEMPORAIRE POUR DES POSTES SPÉCIFIQUES

*Prend acte* de la note du Secrétaire général sur le recours à du personnel temporaire pour des postes spécifiques<sup>17</sup>, et souscrit aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport<sup>18</sup>;

## XIV

### CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

*Prend note* des informations figurant dans le rapport du Secrétaire général<sup>19</sup> et souscrit à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>20</sup> selon laquelle le solde inutilisé devrait, à titre exceptionnel, rester dans le compte spécial jusqu'à l'achèvement de tous les programmes et activités mentionnés dans le rapport du Secrétaire général en date du 13 mai 1998<sup>21</sup> et approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/3 du 12 octobre 1998.

88<sup>e</sup> séance plénière  
23 décembre 1999

---

<sup>16</sup> A/C.5/54/27.

<sup>17</sup> A/C.5/54/33.

<sup>18</sup> A/54/7/Add.5, par. 34 à 44. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément n° 7A*.

<sup>19</sup> Voir A/54/501.

<sup>20</sup> A/54/7/Add.3, par. 7. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément n° 7A*.

<sup>21</sup> A/52/898 et Corr.1.